

# Vous informe...

## Nouvelles conditions d'entrée en ÉQUATEUR/ GALAPAGOS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Chers Collègues & Partenaires,

Vous trouverez, ci-après, les nouvelles conditions d'entrée en Équateur/Galapagos à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Elles relèvent des instructions formulées par le Comité d'Urgence Équatorien auprès des autorités compétentes. Le décret n'a pas encore été publié mais nous tenions à partager avec vous, au plus vite, ces informations.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, tous les voyageurs à destination de l'Équateur/Galapagos seront tenus de présenter, à leur arrivée, un des justificatifs suivants :

1. Justificatif de **vaccination** Covid-19 (soit la totalité des injections prévues) dont la date doit être au moins égale à **14 jours avant** le vol à destination de l'Équateur.
2. Pour tous les voyageurs de plus de 2 ans : justificatif de **test PCR ou de test ANTIGÉNIQUE négatif** effectué durant les **72 heures qui précèdent** le vol à destination de l'Équateur.

De plus, à l'arrivée en Équateur...

- des officiers de santé contrôleront l'éventuelle présence de symptômes liés au Covid-19 auprès des voyageurs et les soumettront à un test antigénique si nécessaire. En cas de test antigénique positif, les voyageurs devront s'isoler à leurs frais pour une durée de 10 jours dans un hébergement de leur choix. Si les résultats du test sont négatifs, ils pourront alors poursuivre leur voyage.
- les voyageurs devront remplir un questionnaire de santé.

### Les conditions d'entrée aux Galapagos

Les voyageurs devront présenter un **test PCR ou ANTIGÉNIQUE** négatif, effectué **dans les 72 heures** qui précèdent le vol pour les Galapagos. Les voyageurs peuvent soit présenter (1) un de ces 2 tests effectué dans leur pays d'origine, à condition qu'il ait été effectué 72 heures avant le vol pour les Galapagos ou (2) effectuer un test PCR ou ANTIGÉNIQUE en Équateur, dans un des laboratoires homologués [dont voici la liste](#).

Les voyageurs devront également :

- Justifier d'une assurance voyage incluant une couverture médicale.
- Avoir complété, avant le vol, en ligne (ou à l'aéroport), la carte de transit des Galapagos.
- À noter ! Le document de voyage (sauf-conduit) établi par le tour-opérateur/hôtel n'est plus demandé. Il ne concerne aujourd'hui que les seuls tour- leaders.

Pour toute question, point à clarifier ou (mieux même !) beau voyage à concocter pour vos clients, nous sommes à votre entière disposition.

Bien amicalement.



Yacht La Pinta



Yacht Isabela II



Yacht Santa Cruz II



Finch Bay Galapagos Hotel



Mashpi Lodge



Casa Gangotena

Découvrez d'un clic nos Hôtels et Yachts en Équateur



Najoua JANIN

Bureau de représentation France | **Metropolitan Touring Equateur**

☎ : + 33 (0)6 111 00 899

📧 : wantedfrance

n.janin@wanted-marketing.com

www.metropolitan-touring.com

